

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-U53-102
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-U53 – MODIFICATION DES
GRILLES DES USAGES ET DES NORMES POUR LES ZONES VC-411 ET VC-419**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le *Règlement numéro 2024-U53-102 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – modification des grilles des usages et des normes pour les zones Vc-411 et Vc-419* a été adopté par le conseil de la Ville le 24 septembre 2024 et **est entré en vigueur le 18 octobre 2024.**

Un certificat de conformité a été émis le 18 octobre 2024 à la suite de l'approbation de ce règlement par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de ce règlement vise essentiellement à :

- Modifier la grille des usages et des normes de la zone villégiature et communautaire Vc-411 afin d'autoriser la catégorie d'usage de production de type « Forestier et sylviculture (f1) » et ses normes applicables;
- Modifier la grille des usages et des normes de la zone villégiature et communautaire Vc-419 afin d'autoriser la catégorie d'usage de production de type « Forestier et sylviculture (f1) » et ses normes applicables.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 24 septembre 2024 – Ville) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 23 octobre 2024.

Anny Després, greffière adjointe